


PLUi de la Grandvallière

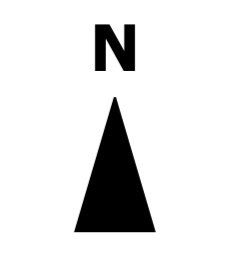
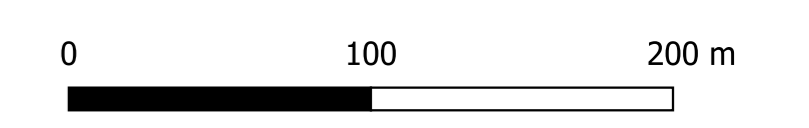
ZONAGES

4.14 La Chaumusse Centre - Pont de Lemme - Les Chauvettes de Bise - Les Chauvettes de Vent

Élaboration du PLUi : approbation en date du 17 octobre 2022
Modification simplifiée n°1 du PLUi : approbation en date du 26 août 2025



- Prescriptions ponctuelles**
- △ Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11)
 - ▲ Éléments à protéger pour des motifs d'ordres culturels, religieux ou architectural (L151-19)
 - * Points de vue à préserver (L151-19)
 - Mares à préserver (L151-23)
- Prescriptions linéaires**
- - Itinéraires intercommunaux de mobilité douce à conserver (L151-38 > voir OAP dédiées)
 - Linéaire commercial à préserver (L151-16)
 - Murets en pierres à préserver (L151-19)
 - Haies à préserver (L151-23)
- Prescriptions surfaciques**
- ▨ Secteur de risque majeur, construction interdite
 - ▨ Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
 - ▨ Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
 - ▨ Bande de 75 m inconstructible (L111-6)
 - ▨ Secteurs faisant l'objet d'une OAP (L151-6 et s.)
 - ▨ Emplacements réservés (L151-41 > voir annexe dédiée)
 - ▨ Secteur préférentiel d'implantation des commerces de détail (L151-16)
 - ▨ Secteurs de taille et de capacité limitée (L151-13)
 - ▨ Périmètre de secteur bâti en ordre continu ou semi-continu
 - ▨ Périmètre de protection paysagère (L151-19)
 - ▨ Boisements à préserver (L151-23)
 - ▨ Zones humides à protéger (L151-23)
 - ▨ Rives naturelles de plans d'eau à protéger (L122-12)
- Zonages**
- UCM - Zone urbaine de centralité majeure
 - UC - Zone urbaine de centralité
 - UP - Zone urbaine de périphérie
 - UH - Zone urbaine de hameau
 - UT - Zone urbaine à vocation touristique
 - UL - Zone urbaine de loisirs
 - LUX - Zone urbaine à vocation commerciale
 - LXC - Zone urbaine à vocation de commerces de superficie limitée
 - LY - Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale
 - LYF - Zone urbaine dédiée aux fromageries
 - IAUR - Zone à urbaniser à vocation majeure d'habitat
 - IAUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
 - IAU - Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 - IAUB - Zone à urbaniser en coeur de biodiversité secondaire
 - IAUY - Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale
 - N - Zone naturelle
 - NB - Zone naturelle en coeur de biodiversité prioritaire
 - NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - NLc - Zone naturelle de loisirs à vocation de chasse
 - NT - Zone naturelle touristique
 - NTI - Zone naturelle touristique insolite
 - NE - Zone naturelle d'équipement
 - NC - Zone naturelle de carrière
 - A - Zone agricole
 - AC - Zone agricole de pension animale
 - AS - Zone agricole stratégique
 - AP - Zone agricole de pré-bois et d'estive
- Éléments de contexte**
- Plans d'eau
 - Cours d'eau
 - Limite intercommunale
 - Limite communale
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Voie ferrée
 - Route ou rue



Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers
© IGN - 2019 © PCI Vecteur © DOT du Jura (39)
© PNR du Haut-Jura, Avril 2022 / @ URBICAND 2025
Reproduction et utilisation limitées aux missions de service public

